

Quelques actions en faveur des cyclistes réalisée lors du précédent mandat (liste non exhaustive) :

- Réalisation de la passerelle pour les mobilités douces
 - Étude de circulation et de stationnement
 - Accompagnement CEREMA pour améliorer la cohabitation des usages sur certains secteurs
 - Edition du Code le Rue # 1 pour l'apaisement et le partage de l'espace public
 - Sécurisation la rue Claire Chandeneux pour les scolaires
 - Création de zones de rencontre à proximité des écoles
 - Création de voies vertes : Quai Reynier et Quai Soubeyran
 - Aménagements cyclistes Quartier gare (bandes cyclables larges et colorées)
 - Doublement des places de stationnement des vélos (arceaux, abris, box, garages)
 - Création de chaussées à voie centrale banalisée (CVCB). Ex : Driss Chraïbi,
 - Marquages au sol pour passage des cycles à côté de passage piéton,
 - Amélioration de l'éclairage public,
 - Installation de deux stations de gonflage et de réparations
 - Participation aux challenges mobiliers nationaux
 - Intégration des cyclistes dans la politique touristique (accueil spécifique dans camping post 2027),
 - Aide à l'installation d'entreprises ayant trait aux cycles (vente, location, réparations, ...)
-

Notre ambition pour ce prochain mandat sera de poursuivre le développement des mobilités douces dans Crest en améliorant la **sécurité** et le **partage** de l'espace public entre les **différentes mobilités**, en protégeant **les plus vulnérables**.

Pour cela un adjoint au Maire aura comme délégation les mobilités : piétons, vélos, trottinettes, voitures, poids lourds et transports en commun. Il pourra s'appuyer sur une solide équipe de techniciens des services municipaux qui auront en charge la mise en œuvre de la politique municipale sur les mobilités.

Après le passage en 2025 de l'ensemble de la commune en zone 30 km/h, nous envisageons d'avoir comme priorité la **réduction de la vitesse** dans Crest. Après la réalisation de nouveaux **marquages** au sol et installation de panneaux, nous allons lancer une **sensibilisation sur le terrain**, puis des actions régulières de **contrôle de la vitesse**.

Dix zones de rencontre existent déjà (limitation de la vitesse à 20 km/h, priorité aux mobilités douces) , nous resterons à l'écoute de la population pour en réaliser d'autres si besoin surtout à proximité des établissements scolaires ou de publics vulnérables.

Nous poursuivons au travers de notre Plan Local de l'Urbanisme la **création de stationnement de vélos** dans les nouvelles constructions, et inciterons les propriétaires de garage à « ouvrir » au voisinage, et compléterons si besoin d'équipements pour le stationnement des vélos (arceaux, abris, box, garages ...) .

Nous éditerons le **Code de la Rue #2**, qui sera consacré aux **piétons et aux PMR**. Nous prévoyons plus de présence terrain des agents de la Police Municipale pour œuvrer à **sensibiliser** et à faire **respecter** le code de la route et les règles de stationnements afin de **partager plus paisiblement l'espace public**.

Des aménagements seront réalisés pour faciliter la **continuité de la VéloDrome** et **supprimer certains points noirs** (sorties nord et sud du Pont en Bois et de la Passerelle, amélioration des fléchages, mise en place d'un panneau numérique d'information pour « réguler » le flux de circulation à partir du rond point de La Saleine, ...

Nous porterons au niveau de l'intercommunalité (3CPS° le projet de création du 4^{ème} pont à Aouste, qui permettra d'améliorer très significativement la circulation et la sécurité pour toutes les mobilités.

Une réflexion sera à poursuivre pour **protéger les jeunes scolaires cyclistes**, tant par la sensibilisation que par des aménagements à proximité de leurs établissements, par le soutien d'opérations « vélobus ou pedibus » portées par des associations de parents d'élèves volontaires.

Pour un **public plus vulnérable**, nous poursuivrons le Programme Vélo Égaux dans la commune (via le CCAS), et les formations de « remise en selle ».

Nous mettrons en place un **plan de circulation et de stationnement pour toutes les mobilités** avec l'appui d'experts (CEREMA, Bureau d'Études) et en concertation avec les acteurs de la commune : commerçants, établissements scolaires, institutions, associations, habitants, ...

En conclusion, la liste « Crest au Cœur » propose de mettre en œuvre une **politique municipale volontariste intégrant les mobilités douces** afin de

- redynamiser le centre-ville et ses commerces,
- réduire et ralentir le trafic de transit automobile,
- favoriser les accès aux établissements scolaires à pieds et à vélo,
- résorber les principaux points noirs de circulation (piétons, vélos, voitures, poids lourds),
- améliorer la continuité (cycliste, piétonnière) dans le centre de Crest, afin de se déplacer en toute sécurité à pied ou à vélo, de façon occasionnelle ou quotidienne.
- poursuivre le développement des mobilités douces sur le territoire et les continuités entre les différentes communes, en se servant de la VéloDrôme comme artère centrale
- poursuivre et accentuer l'information et la sensibilisation de tous les publics, et sanctionner lorsqu'il y a mise en danger.

Outils à mettre en œuvre : Plan de circulation et de stationnement pour toutes les mobilités, Code de la Rue #2, concertation, sensibilisation, Information, contrôles, sanctions.

La finalité est d'aboutir à un partage et une cohabitation apaisée entre les différents usagers que sont : les piétons, les vélos, les trottinettes, les voitures, poids lourds et les transports en commun. Il s'agit donc de **concilier les différentes mobilités** dans le **respect des règles** du codes de la route et dans la **courtoisie**...pour que liberté de déplacement, respect des différentes pratiques et sécurité se conjuguent dans le **partage de l'espace public** !